

le 31 Mars 2006.

Le Trente et un mars deux mil six, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON Maire.

Présents : M. F. ALLARY. M. J. MAZIERES - M. B. BOURREAU. M. G. JOSEPH. M. A. FERRET - M^{me} J. HOCQUET - M. L. PHELIPPEAU

M^{me} G. CREPINSEK : pourvu à M. F. ALLARY.

Absents : M. H. ROSSIGNOL - M. B. BOUCHET

Assistait à la séance M. P. Guionnet Trésorier.

Monsieur Joël Mazières a été élu secrétaire.

Vote des Comptes Administratifs 2005.

Monsieur Guionnet Trésorier donne lecture des comptes administratifs 2005 :

Commune :

- <u>Fonctionnement</u> :	R	66.756,12
	D	56.026,43
		<u>10.729,69</u>
Repat 002		42.809,27
		<u>53.538,96</u>

- <u>Déchetissement</u> :	R	9.847,19
	D	11.072,42
		- 1.225,23
Repat -		+ 4.708,30
		<u>+ 3.483,07</u>

B Poste à réaliser - 3611,83

Resultat Investiss. - 126,76

Resultat global 2005 - - - - - > 3584,07.

CCAS : en fonctionnement seulement.

R . 0

D . 112,00

112,00

Repat 002 R 367,22

Resultat. 355,22

GITE DE SEJOUR : aucune opération de réalisée sur 2005.

Sous la présidence de Madame Hocquet les comptes Administratifs 2005 sont acceptés à l'unanimité.

Vote des comptes de Gestion de l'ancien Bachellet - 2005 -

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier pour l'exercice 2005, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

ORDRE DU JOUR : Vote des quatre taxes

Le conseil municipal, considérant que le produit attendu pour l'année 2006 des quatre taxes locales est de 15.679 €, à l'unanimité décide de reconduire les taux de l'année 2005 soit :

- taxe habitation	2.96 %
- taxes foncière (bâti)	8.58 %
- taxe foncière (non bâti)	17.47 %
- taxe professionnelle	1.69 %



DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU COMITÉ _____
 DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 31 / 03 / 2006

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005

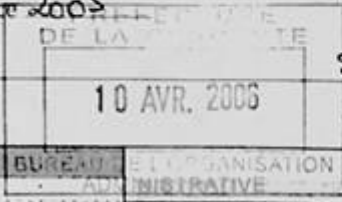
(1) Le Conseil Municipal (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil _____
 réuni sous la présidence de M. Raymond BORDON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005, le 31 / 03 / 2006, ce jour
 Considérant _____

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de _____ F
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



53.538,96 F

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<u>10.729,69</u>
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	<u>42.807,27</u>
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	<u>53.538,96</u>
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
	<u>3.183,07</u>
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
	<u>3.611,83</u>
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	<u>- 128,76</u>

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	<u>15.299,00</u>
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	<u>38.239,96</u>

(1) Un déficit de fonctionnement de _____ F
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Combiers, le 31 / 03 / 2006
 Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal, Le Comité Syndical, Le Conseil _____
 _____ Maire, _____ Le Président.



Nombre de membres en exercice	<u>11</u>	Certifié exécutoire par : <input type="checkbox"/> Le Maire <input type="checkbox"/> Le Président compte tenu de la réception en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____ et de la publication, le ____ / ____ / ____ A _____ le ____ / ____ / ____ Le Maire, le Président,
Nombre de membres présents	<u>8</u>	
Nombre de suffrages exprimés	<u>9</u>	
Votes : Contre <u>0</u> Pour <u>9</u>		
Abstentions <u>0</u>		
Date de convocation : <u>22.03.2006</u>		



(1) Cocher la case correspondante.
 (2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (3) Indiquer l'origine : emprunt : _____ F, subvention : _____ F ou autofinancement : _____ F.
 (4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

1603 520708 - BUDGET-LEVAIANT - T.N. 03 83 33 33 00

DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU COMITÉ _____
 DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 31 / 03 / 2006
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M^r Raymond BORDERON Maire
 (1) Le Comité Syndical _____
 (1) Le Conseil _____
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005, le 31 / 03 / 2006, ce jour
 Considérant _____
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de _____ 255,22 €
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B) RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	

PREFECTURE DE LA CHARENTE
 10 AVR. 2006
 BUREAU DE L'ADMINISTRATION

DÉCISION D'AFFECTATION
 (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement
 G = au minimum, couverture du besoin de financement F
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)

(1) Un déficit de fonctionnement de _____ F
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Comblers, le 31 / 03 / 2006
 Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil _____



Nombre de membres en exercice	<u>11</u>	Certifié exécutoire par :	
Nombre de membres présents	<u>8</u>		<input type="checkbox"/> Le Maire <input type="checkbox"/> Le Président
Nombre de suffrages exprimés	<u>9</u>		compte tenu de la réception
Votes : Contre <u>0</u> Pour <u>9</u>		en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____	
Abstentions <u>0</u>		et de la publication, le ____ / ____ / ____	
Date de convocation : <u>22.03.2006</u>		À _____ le ____ / ____ / ____	
		Le Maire, _____ le Président, _____	

(1) Cocher la case correspondante.
 (2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (3) Indiquer l'origine : emprunt _____ F, subvention : _____ F ou autofinancement : _____ F.
 (4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

COMMUNE DE COMBIERS (EUROS)

Budget primitif
2006II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGETII
B1

I - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	56 184.00		56 184.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 930.00		21 930.00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	21 983.00		21 983.00
67	Charges exceptionnelles	703.03		703.03
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
022	Dépenses imprévues	500.00		500.00
023	Virement à la section d'investissement		386.93	386.93
Dépenses de fonctionnement - Total		101 300.03	386.93	101 686.96

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

101 686.96

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	600.00		600.00
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
Total des opérations d'équipement		45 070.00		45 070.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 700.00		1 700.00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	8 795.00		8 795.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)(9)			
23	Immobilisations en cours (6)	2 500.00		2 500.00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481...	Charges à répartir sur plusieurs			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		58 665.00		58 665.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

58 665.00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



COMMUNE DE COMBIERS (EUROS)

Budget primitif
2006II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGETII
B2

1 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	130.00		130.00
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	22 691.00		22 691.00
74	Dotations, subventions et participations	36 126.00		36 126.00
75	Autres produits de gestion courante	4 400.00		4 400.00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	100.00		100.00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transfert de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		63 447.00		63 447.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				38 239.96
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				101 686.96

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (Sauf 1068)	4 100.00		4 100.00
13	Subventions d'investissement	20 796.00		20 796.00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	14 600.00		14 600.00
18	Compte de liaison : affectation .. (8)			
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481...	Charges à répartir sur plusieurs			
021	Virement de la section de fonctionnement		386.93	386.93
024	Produits des cessions			
Recette d'investissement - Total		39 496.00	386.93	39 882.93
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				3 483.07
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				15 299.00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				58 665.00



DEPENSES D'INVESTIMENT – RAR 2005 – 2006

	Alloué	Dépensé	RAR 2005	Vote 2006
16 – remboursement capital	2.460.00	1.853.10		
165 caution				600.00
19 Diff immobilisation	10.000.00	2.268.15		00.00
205 achat logiciel				1.700.00
2135 Installation	2.300.00	---	2.300.00	2.300.00
21568 Matériel incendie	380.00	185.98	194.02	195.00
2188 autres matériel	2.693.00	2.374.37	318.63	4.500.00
2183 Matériel de bureau				1.800.00
2313 Aménagement mairie prog : 96.028				34.770.00
2313 logement école Prog 06.033				10.300.00
Hors programme	5.190.00	4.390.82	799.18	2.500.00
		<u>11.072.42</u>	<u>3.611.83</u>	
Total dépenses investissement				58.665.00


RECETTES D'INVESTIMENT – RAR 2005 – 2006

	Alloué	Reçu	RAR 2005	Vote 2006
001 – Report	4.708.30	4.708.30		3.483.07
021 – Virement de la SF	301.00			
10 Dotations	3.502.70	3.741.10	00	4.100.00
1323 Sub Département	3.911.00	3751.00	00	7.796.00
96.028 – Mairie : 4.360.00				
06.033 – Loge 3.436.00				
1341 – Sub Etat DGE 96028 – Mairie.....				13.000.00
1641 Emprunt- 96.028				14.000.00
Caution				600.00
		Total recettes		42.979.07
		1068		15.299.00
				58.278.07
		prélèvement SF		386.93
		TOTAL RECETTES INVEST		58.665.00

BP 2006 CCAS .

à l'équilibre en dépenses et en recettes à 255,22 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les budgets 2006 ainsi présentés .

**ORDRE DU JOUR : demande de certificat d'urbanisme
de Mr S Borderon et Mlle Dogneton**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Sylvain Borderon et Mademoiselle Dogneton ont déposé un certificat d'urbanisme n° 16.103.06.N001 pour un terrain situé « Le Maine au Loup » cadastré section F n° 24 et 25 en vue de construire une maison d'habitation. En effet, Monsieur Borderon Sylvain, jeune agriculteur, s'installe sur l'exploitation avec son père.

Cette unité foncière nécessite l'extension

- du réseau d'eau potable pour 32 ml
- du réseau électricité pour 36 ml
- d'un avis du service d'assainissement non collectif.

Monsieur Borderon et Mademoiselle Dogneton se sont engagés par écrit à prendre en charge le financement des travaux de raccordements avec paiements directs à la SAUR et au SDEG.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer et quitte la salle.

Sous la présidence de Francis ALLARY, deuxième adjoint et après en avoir délibéré, vu les accords écrits de Mr Borderon et de Mlle Dogneton s'engageant à prendre en charge le financement des travaux de raccordements de l'eau et de l'électricité,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable au certificat d'urbanisme n° 16.103.06.N001 : l'extension en eau et électricité seront effectuées pour les raccordements propres et desservant uniquement l'unité foncière
 - autorise la SAUR et le SDEG à percevoir directement de Mr Borderon et de Mlle Dogneton le financement des travaux.
-
- Souhaite déroger à la constructibilité limitée en application de l'article L 111-12 du code de l'urbanisme pour éviter la désertification de la commune et maintenir la population sur son territoire.



Signature des membres présents .

Absents -> Rossignol -
Bouchet .

Pour le Maire :

10 10 2006